

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Menthae piperitae aetheroleum
N° d'article 01510000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 282-015-4
No. CAS 84082-70-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4	H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

Attention

Mentions de danger ***

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	1,8-Cineole;isomenthone;Dipentène;(1S)-bêta-Pinène;(-)-pin-2(3)-ene;3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol;p-menth-1-ene-4-ol;trans-menthone
----------	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants *****Caractérisation chimique**

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) ***

No. CAS	2216-51-5			
No. EINECS	218-690-9			
Concentration	>= 50		%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Skin Irrit. 2	H315			
Eye Irrit. 2	H319			

trans-menthone

No. CAS	89-80-5			
No. EINECS	201-941-1			
Concentration	>= 50		%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Acute Tox. 4	H302			
Aquatic Chronic 3	H412			

1,8-Cineole

No. CAS	470-82-6			
No. EINECS	207-431-5			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Flam. Liq. 3	H226			
Skin Sens. 1B	H317			

isomenthone

No. CAS	491-07-6			
No. EINECS	207-727-4			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317

(+)-neomenthol

No. CAS 2216-52-6
 No. EINECS 218-691-4
 Concentration >= 1 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315

Dipentène

No. CAS	138-86-3				
No. EINECS	205-341-0				
Concentration	>= 1	<	10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Aquatic Chronic 1	H410				
Aquatic Acute 1	H400				
Flam. Liq. 3	H226				
Skin Irrit. 2	H315				
Skin Sens. 1	H317				

Annotations additionnelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

p-menth-1-ene-4-ol

No. CAS 562-74-3
 No. EINECS 209-235-5
 Concentration >= 1 < 5.2 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319

(-)-pin-2(3)-ene

No. CAS	7785-26-4			
No. EINECS	232-077-3			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Flam. Liq. 3	H226			
Skin Sens. 1B	H317			
Asp. Tox. 1	H304			
Aquatic Acute 1	H400			
Aquatic Chronic 1	H410			
Skin Irrit. 2	H315			

(1S)-bêta-Pinène

No. CAS	18172-67-3			
No. EINECS	242-060-2			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
Flam. Liq. 3	H226			
Asp. Tox. 1	H304			
Aquatic Acute 1	H400			
Aquatic Chronic 1	H410			
Skin Irrit. 2	H315			

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

Skin Sens. 1B H317

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Autres ingrédients**acéate de L-menthylique**

No. CAS 2623-23-6

No. EINECS 220-076-0

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

4,5,6,7-tétrahydro-3,6-diméthylbenzofuranne

No. CAS 494-90-6

No. EINECS 207-795-5

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

p-menth-4(8)-ène-3-one

No. CAS 89-82-7

No. EINECS 201-943-2

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

Informations:

[4] Information volontaire

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Sable, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à assurer une aération suffisante.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10

Des liquides combustibles

Classe de stockage (Suisse) 10/12

Other liquid hazardous substances

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié

Gants / multi-resistant à les produits chimiques: Barrier 02-100 (Ansell)

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** jaunâtre**Odeur** caractéristique**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 71 °C

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

DensitéValeur 0.9 g/cm³
température 20 °C**Hydrosolubilité**

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	952.381	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1,8-Cineole

Espèces	rat	
DL 50	2840	mg/kg
Source	RTECS	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
Remarque	Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
Remarque	Risque de lésions oculaires graves.

sensibilisation

Remarque	May cause allergic skin reactions.
----------	------------------------------------

Mutagénicité

Remarque	Aucun
----------	-------

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Aucun
----------	-------

Cancérogénicité

Remarque	Aucun
----------	-------

SECTION 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque	Toxique pour les poissons.
----------	----------------------------

Toxicité pour les poissons (Composants)

1,8-Cineole

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	102	mg/l
Durée d'exposition	96	h

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
---------------------	---

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport *****Transport terrestre ADR/RID *******14.1. Numéro ONU**

UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acétate de L-menthylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

Carte pour désignation du 9

danger

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Quantité limitée 5 l

Les catégories de transport 3

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en E

Nom commercial : Menthae piperitae aetheroleum

Numéro de la matière: 015100

Version : 5 / CH

Date de révision: 21.06.2018

remplace la version : 4 / CH

Date d'impression 21.06.18

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

SECTION 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Skin Sens. 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.